

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

13 mars 2023

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
3 février 2023	Service du Greffe et des Archives de la Ville de Québec	Règlement R.V.Q. 3114 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires d'affectation détaillées R_EQ1 et R_EQ3 du programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'Estimauville
15 février 2023	MRC de La Jacques-Cartier	Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC du 15 février 2023
22 février 2023	Service du Greffe et des Archives de la Ville de Québec	Règlement R.V.Q. 3163 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement concernant certaines dispositions normatives du programme particulier d'urbanisme pour la colline parlementaire relativement au stationnement commercial

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	591 479,54 \$
Hydro-Québec	51 757 \$
Standard Life	39 710 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	37 076 \$
Les huiles Desroches inc.	37 480 \$
Les Entreprises B.L.C. inc.	37 761 \$
Ville de Québec	55 203 \$
Beneva	34 858 \$
Aquatec Société de gestion de l'eau inc.	33 662 \$
Total des salaires	216 567,13 \$
Total des remises	144 865,83 \$
Grand total salaires et remises	361 432,96 \$

8.1 Embauche d'une coordonnatrice et de coordonnatrices adjointes pour le Programme d'Animation Vacances 2023, postes contractuels à durée déterminée

Il est résolu :

- de nommer la personne suivante à titre de coordonnatrice pour le Programme d'Animation Vacances 2023, postes contractuels à durée déterminée :
 - Éliane Pelletier
- de nommer les personnes suivantes à titre de coordonnatrices-adjointes pour le Programme d'Animation Vacances 2023, postes contractuels à durée déterminée :
 - Simone St-Laurent
 - Sophie Plamondon

La durée de l'emploi de mesdames Pelletier, St-Laurent et Plamondon sera du 1^{er} mai 2023 au 25 août 2023.

9.1 Dépôt d'un procès-verbal

- 9.1** Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution numéro 037-2023 ayant pour titre : Autorisation d'entreprendre les procédures relatives à la vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes par la MRC de La Jacques-Cartier

9.2 Dépôt d'un certificat

9.2 Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 23-941 à 23-1036 modifiant le règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-946 (zone CP-206) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-947 (zone CP-207) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-953 (zone MM-512) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-954 (zone MM-513) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-959 (zone RB-113) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-960 (zone RB-114) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-961 (zone RB-116) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-962 (zone RB-117) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-963 (zone RB-118) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-964 (zone RB-128) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-965 (zone RB-130) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-966 (zone RB-131) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-968 (zone RB-133) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

9.2 Dépôt d'un certificat

Règlement numéro 23-970 (zone RB-137) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-971 (zone RB-138) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-973 (zone RB-142) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-974 (zone RB-144) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-975 (zone RB-145) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-977 (zone RB-214) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-980 (zone RM-126) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-984 (zone RUM-526) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-985 (zone RUR-306) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-991 (zone RUR-315) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1000 (zone RUR-417) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1002 (zone RUR-514) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1006 (zone RUR-518) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1012 (zone RUR-531) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1014 (zone RT-302) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1022 (zone AG-501) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Règlement numéro 23-1031 (zone F-533) modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Adoption de règlements

- 9.3** Adoption du Règlement numéro 23-939 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire
- 9.4** Adoption du Règlement numéro 23-1037 modifiant le Règlement numéro 20-863 relatif au traitement des élus municipaux
- 9.5** Adoption du Règlement numéro 23-1038 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec
- 9.6** Adoption du Règlement numéro 23-1039 modifiant le Règlement numéro 23-937 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2023

Adoption de règlements et du plan stratégique

- 9.7** Adoption du Règlement numéro 23-1040 pourvoyant à l'achat de groupes électrogènes (HM-2302) et décrétant un emprunt de 125 700 \$
- 9.8** Adoption du Règlement numéro 23-1041 pourvoyant à l'achat d'un chargeur sur roues (TP-2304) et d'une tête de souffleur (TP-2306) et décrétant un emprunt de 663 900 \$
- 9.9** Adoption de la Planification stratégique 2022-2027

9.10 Entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec, la Ville de Lac-Delage et la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec, la Ville de Lac-Delage, et la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury relativement à la réception d'une aide financière pouvant atteindre 40 millions \$ afin de soutenir les efforts de protection du lac Saint-Charles par la réalisation d'action relative à la mise aux normes des installations septiques privées et aux infrastructures vertes et pluviales.

10.1 Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2022

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le trésorier dépose devant le conseil son rapport portant sur les activités électorales au cours de l'année 2022.

10.2 Demande de financement pour des projets d'immobilisations

Il est résolu que ce conseil accepte les coûts finaux des dépenses attribuables ci-dessus pour un montant total de 418 371 \$.

Le conseil autorise le financement à même le fonds de roulement de la Municipalité en respectant les tableaux des remboursements suivants :

Année	Projet AD-2201	Projet HM-1901	Projet TP-2103	Projet TP-2104	Projet TP-2105
2023	5 250 \$	10 000 \$	12 450 \$	8 829 \$	8 063 \$
2024	5 249 \$	10 000 \$	12 450 \$	8 829 \$	8 062 \$
2025	5 249 \$	10 000 \$	12 450 \$	8 829 \$	8 062 \$
2026		10 000 \$	12 450 \$	8 829 \$	8 062 \$
2027		10 000 \$	12 450 \$	8 829 \$	8 062 \$
2028		10 000 \$	12 450 \$		
2029		10 000 \$	12 450 \$		
2030		10 000 \$	12 450 \$		
2031		10 000 \$	12 450 \$		
2032		10 000 \$	12 450 \$		
Total	15 748 \$	100 000 \$	124 500 \$	44 145 \$	40 311 \$

Année	Projet TP-2201	Projet TP-2202	Projet TP-2204
2023	3 983 \$	8 890 \$	5 862 \$
2024	3 983 \$	8 890 \$	5 862 \$
2025	3 983 \$	8 889 \$	5 861 \$
2026	3 982 \$	8 889 \$	5 861 \$
2027	3 982 \$	8 889 \$	5 861 \$
Total	19 913 \$	44 447 \$	29 307 \$

10.3 Immobilisations 2023 - autorisation de dépenses

Il est résolu que le conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés ci-dessous au montant de 97 750 \$.

Autorisation de dépenses			
PTI 2023-2024-2025			
No. de projet	Description	Montant	Source de financement
TP-2302	Achat d'un bras fauchage mécanique	57 750 \$	Fonds de roulement
UR-2301	Remplacement du véhicule 13-15	40 000 \$	Fonds de roulement
	Total	97 750 \$	

11.1 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Il est résolu que le conseil municipal proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es.

11.2 Entente avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (ACCT) pour un jardin/potager collectif - 2023

Il est résolu de conclure une entente avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (l'ACCT) concernant un jardin/potager collectif sur le lot 1 827 392 pour l'année 2023.

11.3 Autorisation pour présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement des collections de la bibliothèque Jean-Luc Grondin 2023-2024

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) 2022-2023.

Il est également résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'engage à autofinancer la totalité du projet, incluant la part du ministère de la Culture et des Communications, pour un montant total du projet de 35 581\$.

11.4 Autorisation de signer un protocole d'entente

Il est résolu de conclure une entente avec l'Association de soccer de Lac-Beauport pour la saison estivale 2023.

11.5 Autorisation pour la tenue d'un événement par l'Association de soccer de Lac-Beauport

Il est résolu d'autoriser l'Association de Soccer de Lac-Beauport à tenir l'événement Défi mise en forme Canac sur le terrain synthétique du Hameau, les 19, 20 et 21 mai 2023.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.1 Étude préliminaire pour la construction d'un entrepôt à usage multiple, projet IF-2301

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Onico inc. au coût de 29 245,62 \$
- L'appropriation budgétaire de 16 705,15 \$ provenant du surplus accumulé non affecté est autorisé pour l'étude préliminaire.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.1 Étude préliminaire pour la construction d'un entrepôt à usage multiple, projet IF-2301

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Onico inc.	29 245,62 \$

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.2 Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et surveillance concernant la réfection de l'écocentre, projet IF-2302

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 5 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 1^{er} mars 2023 à 9 h, 2 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Éqip solutions experts-conseils inc. au coût de 92 439,90 \$.

13.1 Rapport des demandes de soumissions

13.1.2 Services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la préparation des plans et devis, et surveillance concernant la réfection de l'écocentre, projet IF-2302

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Éqip solutions experts-conseils inc.	92 439,90 \$
2	Ostrada experts-conseils inc.	102 097,80 \$

15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Rénovation de la résidence au 1550, chemin Jacques-Cartier Sud

- Les rénovations mettront en valeur la résidence
- Matériaux harmonisés
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.2 Rénovation de la résidence et du garage attenant au 55, chemin Jacques-Cartier Sud

- Les rénovations mettront en valeur la résidence
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Les matériaux de revêtement (le déclin) devront être apposés dans le même sens que ceux actuels, soit verticalement dans le pignon sur la façade avant et horizontalement pour le reste de la partie supérieure



55, ch. J.-Cartier Sud, lots
1 827 402 et 2 187 418
(Cadastre du Québec)



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.3 Construction d'une résidence au 9, chemin des Brumes

- La résidence sera construite au même emplacement que celle à démolir
- Résidence harmonisée au milieu dans lequel elle s'insère
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Les arbres les plus importants à préserver devront être martelés (identifiés) par le service de l'urbanisme et de l'environnement et ils devront être remplacés par des arbres de min. 3 m de hauteur s'ils sont blessés gravement pendant le chantier



**9, ch. des Brumes, lot
2 110 442 (Cadastre
du Québec)**



Ch. du Hibou

STATION
TOURISTIQUE
STONEHAM

15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.4 Construction d'une résidence et rénovation du bâtiment accessoire isolé au 1719, chemin Jacques-Cartier Nord

- La résidence sera construite au même emplacement que celle à démolir
- Résidence harmonisée au milieu dans lequel elle s'insère
- Bâtiment accessoire sera harmonisé avec la résidence
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Les matériaux de revêtement des murs de la résidence devront être apposés dans le même sens que sur le plan soumis. De plus, le revêtement de bardeaux dans le pignon et les croix décoratives en bois illustrés sur ledit plan devront être réalisés.



**1719, ch. J.-Cartier Nord,
lot # 2 195 638 (Cadastre
du Québec)**



16. Urbanisme – Autres

16.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

16.2 Dépôt et adoption du premier Projet de règlement numéro 23-P-1042-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

16.3 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement numéro 23-P-1042-1 modifiant le règlement numéro de zonage numéro 09-591

Agrandissement de la zone RT-302 à même la zone RUR-312



Assemblée publique de consultation sera tenue le 23 mars 2023

Surveillez l'infolettre pour les prochaines étapes

16.4 Contrat pour achat d'un véhicule, projet UR-2301

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour l'achat d'un véhicule du type VUS, projet UR-2301 pour un montant maximal de 40 000 \$ taxes nettes.

16.5 Autorisation pour la tenue d'un évènement en zones RUR-306, RUR-307 et F-308 et permission de stationner un véhicule avec remorque dans un rond de virée, chemin des Chanterelles

Il est résolu d'autoriser l'Agence Mathieu Laroche à tenir un évènement sportif en plein air en zones RUR-306, RUR-307 et F-308 du vendredi 10 mars au 13 mars 2023

16.6 Autorisation de présenter une demande d'aide financière à la CMQuébec dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine

Il est résolu :

- D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès de la CMQuébec;
- D'engager la somme de 150 000\$ à même le surplus accumulé non affecté pour la réalisation du projet;
- D'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme et à signer tous les documents afférents à cette demande.

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.